

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4782

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de participation financière avec l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mme Palleja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galiano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4782**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Convention de participation financière avec l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1995, un réseau d'entreprises de services publics, en partenariat avec les collectivités locales, l'Etat, les habitants et les acteurs locaux, développe le concept Point information médiation multiservices (PIMMS). Cette action est inscrite dans le contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise.

EDF, GDF, la Générale des Eaux, la Société de distribution d'eaux intercommunale (SDEI), France Télécom, La Poste, la SNCF et les TCL installent dans les quartiers prioritaires du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise des points d'accueil de la population : les PIMMS Lyon 8° États-Unis, Lyon 9° Vaise, Bron Terraillon, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Villeurbanne sont actuellement en fonctionnement.

Les PIMMS constituent des points de proximité, qui, sans se substituer aux agences et agents statutaires, s'efforcent de faciliter l'accès aux services publics des personnes qui peuvent éprouver des difficultés à bien les utiliser. Les PIMMS ont pour objectif de faire accéder ces personnes à l'autonomie en la matière, notamment à la maîtrise de leurs dépenses. Informations, conseils, accompagnement dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont proposés aux clients des PIMMS dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

De plus, les PIMMS sont des lieux ressources qui sont en mesure d'orienter le public sur les structures dédiées, notamment d'accompagnement social et d'emploi-formation. Cette fonction amène les PIMMS à établir les complémentarités avec ces structures et des procédures de collaboration.

Les PIMMS fournissent également aux habitants des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, initiation à l'Internet, etc.).

Par ailleurs, les habitants des quartiers sont étroitement associés à l'action des PIMMS dont ils constituent la moitié des conseils d'administration, et les PIMMS contribuent au raffermissement du lien social dans les quartiers d'implantation.

A travers les PIMMS, les partenaires œuvrent à l'insertion professionnelle de jeunes gens. En effet, chaque PIMMS est animé par quatre salariés agents médiateurs pour la plupart issus des quartiers, auxquels les PIMMS offrent un parcours de qualification.

La Communauté urbaine accompagne cette expérimentation depuis l'origine. Il est proposé, aujourd'hui, de poursuivre cet accompagnement pour les années 2007 et 2008 sur la base du montage financier prévisionnel suivant (qui inclut une évaluation du dispositif à réaliser en 2008) :

- entreprises partenaires :	750 000 €
- subventions Etat CNASEA insertion :	750 000 €
- subvention Etat politique de la ville :	91 000 €
- Communauté urbaine :	91 000 €
- communes membres :	105 000 €
- recettes propres :	40 000 €
- total :	1 827 000 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation financière au fonctionnement de l'association PIMMS Lyon agglomération sur les exercices 2007 et 2008, pour un montant total de 91 000 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,